SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE DANIELLE CASANOVA (R.D 224)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une importante intervention va être entreprise avenue Danielle Casanova par la société Autaa – ZI rue Denis Papin – 77390 Verneuil l'Etang, agissant pour le compte de Circet – 14 avenue Lion Za la Poulasse – 83210 Solliès-Pont (maintenance sur antennes relais avec l'aide d'une grue mobile),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Danielle Casanova** le **12 mars 2023** ou le **19 mars 2023** (selon conditions météorologique) de **8 heures** à **20 heures :**

- **Neutralisation de quatre places de stationnement côté impair** face au n°118 **soit un linéaire de 20 mètres,**
- **Neutralisation d'une voie de circulation : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets k10, la circulation se fera sur la partie de la voie restée libre d'une largeur minimum de 3 mètres,
- **Maintien du cheminement piéton** sur trottoir, gérée par hommes trafic.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest-D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine bièvre,
- Société Autaa – ZI rue Denis Papin – 77390 Verneuil l'Etang.

FAIT EN MAIRIE, LE 07 FEV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 08 FEV. 2023